

Le collectif AC!63 (Agir ensemble Contre le Chômage et la précarité) tient ses **Assemblées Générales (Ordinaire et Extraordinaire) jeudi 1 février 2018 à partir de 18H30 à notre local,** [77bis av. E. Michelin](#)

Nous invitons **toute personne intéressée**, et notamment **tous les acteurs du militantisme** avec qui nous avons été **en relation ces derniers mois**

Cela inclue :

- groupes de défense des droits des chômeurs et précaires,
- groupes défendant la justice sociale,
- membres de syndicats,

- etc.

Comme nous tenons une permanence dans l'après-midi, il y a possibilité de venir avant et de prendre une collation.

Pour ceux qui aimeraient vraiment participer mais ne peuvent pas se déplacer, nous testerons, sans garantie de résultat quant à la qualité sonore, une conférence téléphonique ([contactez-nous](#) avant pour obtenir les identifiants).

Les points de l'ODJ sont :

0°/ Dissolution éventuelle de l'association par rapport aux difficultés de fonctionnement connues ces derniers mois et des dettes restant à régler. Décision selon les règles statutaires en vigueur, après quitus donné aux membres du Bureau.
Situation financière de l'Association fin 2017 et perspectives (à payer, subventions,...).

En cas de poursuite de l'activité :

1°/ Examen des points statutaires : Rapport Moral, Rapport Financier et projet de budget 2018. Point sur les adhésions et le paiement des cotisations annuelles. Élection du nouveau Bureau de l'Association.

1°/ Point sur l'Application des Chartes internes. Point sur les relations inter associations. Utilisation du photocopieur. Contributions des associations utilisatrices potentielles.

2°/ Dernières informations sur un éventuel déménagement suite à la non-conformité constatée des locaux (probabilités, échéances ?....)... Critères d'acceptation d'un nouveau local.

3°/ Fonctionnement du collectif : fonctionnement administratif, actions militantes menées depuis 2016, perspectives pour 2018. Problèmes financiers posés en l'absence d'aides suffisantes.

4°/ Organisation des permanences et de l'information. Articulation avec les autres associations (en interne ou en externe). Travaux à envisager ?

5°/ Fonctionnement du collectif 63 et participation à diverses commissions extérieures (CCAS, CL Pôle Emploi, CG 63, ...). Demande de soutien supplémentaire au CD 63 et à la Mairie ?

6°/ Questions diverses :

Périodicité des réunions des militants (avec le Bureau si nécessaire). Date de la prochaine réunion. mensuelle.

Je vous rappelle que le quorum* devrait être atteint pour délibérer valablement, ce qui suppose également que les adhérents qui veulent disposer du droit de vote doivent avoir réglé leur cotisation en 2017

Merci de votre présence.

Alain C (Trésorier -Adjoint), pour AC !63

* La moitié des membres à jour de leur cotisation annuelle.